



REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté- Egalité- Fraternité

DEPARTEMENT DE MAYOTTE

VILLE DE MAMOUDZOU

REÇU EN PREFECTURE

Le 06 mai 2026

VIA DOTELEC TÉLÉTRANSMISSION

976-200008837-20260423-D20260005610-DE

Nombre

de Conseillers en exercice : 49

de Présents : 44

de Votants : 49

Dont vote par procuration : 5

Abstention : 0

Contre : 0

EXTRAIT DU PROCES -VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N°2026.00056/2026 du 23/04/2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois avril, le conseil municipal de la commune de Mamoudzou était réuni en **session ordinaire**, dans la salle Abdallah HOUMADI, après convocation légale en date du 09 avril 2026, sous la présidence de **M. Ambdilwahedou SOUMAÏLA**.

Etaient présents : (44)

Mme Zaitouni ABDALLAH (Conseillère municipale déléguée), Mme Raya Samira Issihaka ABDILLAH (Conseillère municipale), Mme Anfelina ABDOU AHMED (Conseillère municipale), M. Mahamoudou AHAMADI (Conseiller municipal), M. Anli AHMED ABDALLAH (Conseiller municipal), M. Anassi ALI (11e adjoint), M. Willah ALI ABDOU (Conseiller municipal), M. Nassur ANDJILI (Conseiller municipal), Mme Rabia ASSAN (Conseillère municipale), M. Oumairi CHEBANI (9e adjoint chargé de la sécurité), M. Abiliasri DARMI MOUSSA (Conseiller municipal), Mme Fazianti DJOUMOI TSIMPOU (10e adjointe chargée des finances, du bu), Mme Djasma DJOUNDIY (Conseillère municipale déléguée au patri), Mme Fardat DURAND (8e adjointe chargée du numérique, de l'i), M. Nidhoimi FILA (Conseillère municipale déléguée), Mme Dhoimrat HALIDI (Conseillère municipale), Mme Yanoura HAMIDA (Conseillère municipale déléguée à la jeu), M. Ahmada HARIBOU (Conseiller municipal), M. Boinali KAMARDINE (Conseiller municipal), M. Ambidine KAMARI ZAMANI (Conseiller municipal), Mme Nourainya LOUTOUFI (3ème adjointe au Maire), Mme Zoulfati MADI (Conseillère municipale), M. Hamidani MAGOMA (1er adjoint chargé des projets structura), Mme Moinécha MCHANGAMA (Conseillère municipale déléguée à la ZAC), M. Soiyinri MHOUDHOIR (Conseiller municipal), Mme Said Djanfar MOHAMED (Conseiller municipal délégué), Mme Hafifa MOHAMED (Conseillère municipale), Mme Naima MOUSTADIRANI (Conseillère municipale déléguée), Mme Fhatya MZE MADI (Conseillère municipale), M. Mohamed Tani OUSSENI (Conseiller municipal), M. Badrou RADJAB (Conseiller municipal délégué), Mme Claudie RAKOTO (Conseillère municipale déléguée), M. Toiyifou RIDJALI (7e adjoint chargé de l'excellence), Mme Aïchat SAID (12e adjointe chargée de la citoyenneté e), M. Yasser SAID (Conseiller municipal délégué), M. Said MALIDI MLIMI (Conseiller municipal délégué), M. Nassim SAÏD BOANA (5e adjoint chargé de l'excellence), Mme Wardati SITI ATTIBOU (Conseillère municipale déléguée à la), M. Ahmed SOILIH (Conseiller municipal), M. Ambdilwahedou SOUMAÏLA (Maire), M. Anfiat TOUMBOU DANI (Conseillère municipale), Mme Fatima Fayna M'SOILI (4e adjointe chargée de la propreté), Mme Rabiant MVOULANA (6e adjointe chargée de la santé), M. Inaya SAID (Conseillère municipale)

Absents : (0)

Absents excusés : (0)

Procuration : (5)

Mme Nazline ALI (Conseillère municipale) donne pouvoir à M. Ahmada HARIBOU, M. Amirdine HEDJA (Conseiller municipal) donne pouvoir à M. Willah ALI ABDOU, Mme Inayatie KASSIM (Conseillère municipale déléguée au proto) donne pouvoir à Mme Nourainya LOUTOUFI, M. Dhoul-Mahamoud MOHAMED (3e adjoint au Maire) donne pouvoir à M. Toiyifou RIDJALI, M. Mounib SOILIH MOHAMED (Conseiller municipal) donne pouvoir à M. Anassi ALI

Lors de la séance, et conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil, **Mme Aïchat SAID** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Vu l'article 73 de la constitution ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

OBJET :

**Affectation de résultat
2025 du budget principal
et annexe SRU**

NOTA : Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération sera affiché à la porte de la mairie le 30/04/2026 que la convocation avait été faite le 09/04/2026.

Le Maire.

Vu la délibération n°2026.00040/2026 du 22 mars 2026 portant élection Monsieur Ambdilwahedou SOUMAÏLA en qualité de Maire de Mamoudzou ;

Considérant que le Compte Financier Unique (CFU) est un document budgétaire qui remplace à la fois le Compte de Gestion (du comptable) et le Compte Administratif (de l'ordonnateur) ;

Considérant que le document est obligatoire dès cette année 2026, au titre des comptes de l'exercice 2025 pour toutes les collectivités. Il retrace l'exécution du budget et permet de dégager le résultat de l'exercice ;

Considérant qu'en tant que document permettant de dégager le résultat de l'exercice, le CFU fait ressortir le solde d'exécution de la section d'investissement, le résultat de la section de fonctionnement et les restes à réaliser ;

Considérant que l'instruction budgétaire et comptable M57, ordonne le conseil municipal à statuer sur l'affectation du résultat N-1 ;

I- BUDGET PRINCIPAL VILLE

Considérant que l'affectation de résultat ne concerne que le résultat de la section de fonctionnement pour combler la section d'investissement (excédent ou besoin de financement) ;

Considérant le résultat de l'exercice 2025 synthétisé dans le tableau ci-dessous étant excédentaire à la fois en investissement et en fonctionnement :

	Résultat clôture 2024	Part affectée à L'investissement	Dépenses	Recettes	Résultat 2025	Reprise Résultats 2024	Clôture 2025
Fonctionnement	-1 899 384.59€		77 295 759.87€	82 295 507.99€	4 999 748.12€	-1899 384.59€	3 100 363.53€
Investissement	-9 532 707.64€		35 955 417.83 €	38 564 302.52 €	2 608 884.69 €	-9 532 707.64€	-6 923 822.95€
Total	-11 432 092.23€		113 251 177.70€	120 859 810.51€	7 608 632.81€	-11 432 092.23€	-3 823 459.42€

Considérant qu'à la clôture de l'exercice 2025, le compte de la Ville présente un résultat de clôture négatif de : - **3 823 459, 42€** correspondant au cumul de résultat de clôture de fonctionnement d'un montant de **+3 100 363, 53€** et d'investissement de **-6 923 822, 95€** ;

Considérant que le résultat de clôture fonctionnement est de **3 100 363, 53€**, soit excédentaire et que celui-ci peut être injecté dans le budget 2026 et le résultat de clôture de l'investissement - **6 923 822, 95€** étant déficitaire doit être prise en charge en dépense en D001 dans le budget investissement ;

Considérant que le montant des restes à réaliser 2025 s'établissant en dépense à **0 €** et en recette à **4 544 109, 41€** change les besoins d'investissement ;

Considérant que le résultat de clôture d'investissement est de :

Résultat de l'exercice 2025 :	2 608 884, 69€
Déficit reporté de 2024 :	-9 532 707, 64€
Résultat de clôture de l'exercice 2025 :	- 6 923 822, 95€

Considérant que le soldes des restes à réaliser s'établissent à : **0 €** (dépense) et **4 544 109, 41€** (recette) = **4 544 109, 41 €** ;

II- BUDGET ANNEXE SRU

Considérant que l'affectation de résultat ne concerne que le résultat de la section de fonctionnement pour combler la section d'investissement (excédent ou besoin de financement) ;

Considérant le résultat de l'exercice 2024 synthétisé dans le tableau ci-dessous :

	Résultat clôture 2024	Part affectée à L'investissement	Dépenses DR	Recette RR	Résultat 2025	Reprise Résultats 2024	Clôture 2025
Fonctionnement	934 351.42€	934 351.42	1 221 240.03€	1 380 000.00	+ 79 231.32€	0	79 231.32€
Investissement	-3 700 205.14€		15 638 182.06€	18 649 847.03	3 011 664.97€	-3 700 205.14€	-688 540.17€
Total	-2 765 853.72€	934 351.42€	16 859 422.09€	19 950 318.38	3 090 896.29€	-3 700 205.14€	-609 308.85€

Considérant qu'à la clôture de l'exercice 2025, le compte de SRU présente un résultat de clôture négatif de : - **609 308, 85€** correspondant au cumul de résultat de clôture de fonctionnement d'un montant de **+ 79 231, 32€** et d'investissement de - **688 540, 17€** ;

Considérant que l'excédent de fonctionnement est de **79 231.32€** et que celui-ci peut être injecté dans le budget 2026 au compte 1068 Excédents de fonctionnement pour le besoin d'investissement ;

Considérant que les soldes des restes à réaliser s'établissent à : **0 €** (dépense) et **0 €** (recette) ne change rien ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

Article 1^{er} : Budget principal Ville :

- De répartir le résultat de clôture de fonctionnement reporté de **+ 3 100 363, 53 €** comme suit : **0€** dans la section fonctionnement et **3 100 363, 53 €** au compte 1068 pour compléter le besoin de financement de la section investissement dans le budget 2026.
- D'inscrire en dépense les crédits de **6 923 822, 95€** du résultat de clôture d'investissement au budget 2026 au compte D001.
- D'adopter l'affectation du résultat 2025 au budget 2026 tel que présenté ci-dessous :

BUDGET 2026 VILLE	Recettes	Dépenses
001 Solde d'exécution de la section d'investissement		6 923 822, 95€
1068 Excédents de fonctionnement	3 100 363, 53€	
002 Excédent reporté	0€	

Article 2 : Budget annexe SRU :

- De répartir le résultat de clôture fonctionnement reporté de **+79 231.32€** comme suit : **0€** au compte de fonctionnement R002 et **79 231.32€** au compte 1068 pour compléter le besoin de financement de la section investissement.
- D'inscrire les crédits de **688 540.17€** de résultat de clôture d'investissement au budget 2026 au compte D 001.
- D'adopter l'Affectation du Résultat 2023 au budget 2024 tel que présenté ci-dessous :

BUDGET 2025 SRU	Recettes	Dépenses
001 Solde d'exécution de la section d'investissement		688 540, 17€
1068 Excédents de fonctionnement	79 231.32€	
002 Excédents reportés	0€	

Article 3 : d'autoriser le Maire, ou en son absence, son représentant à signer tout document relatif à la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait à Mamoudzou, le 28/04/2026

Le Maire

Abstention (0) :

Contre (0) :